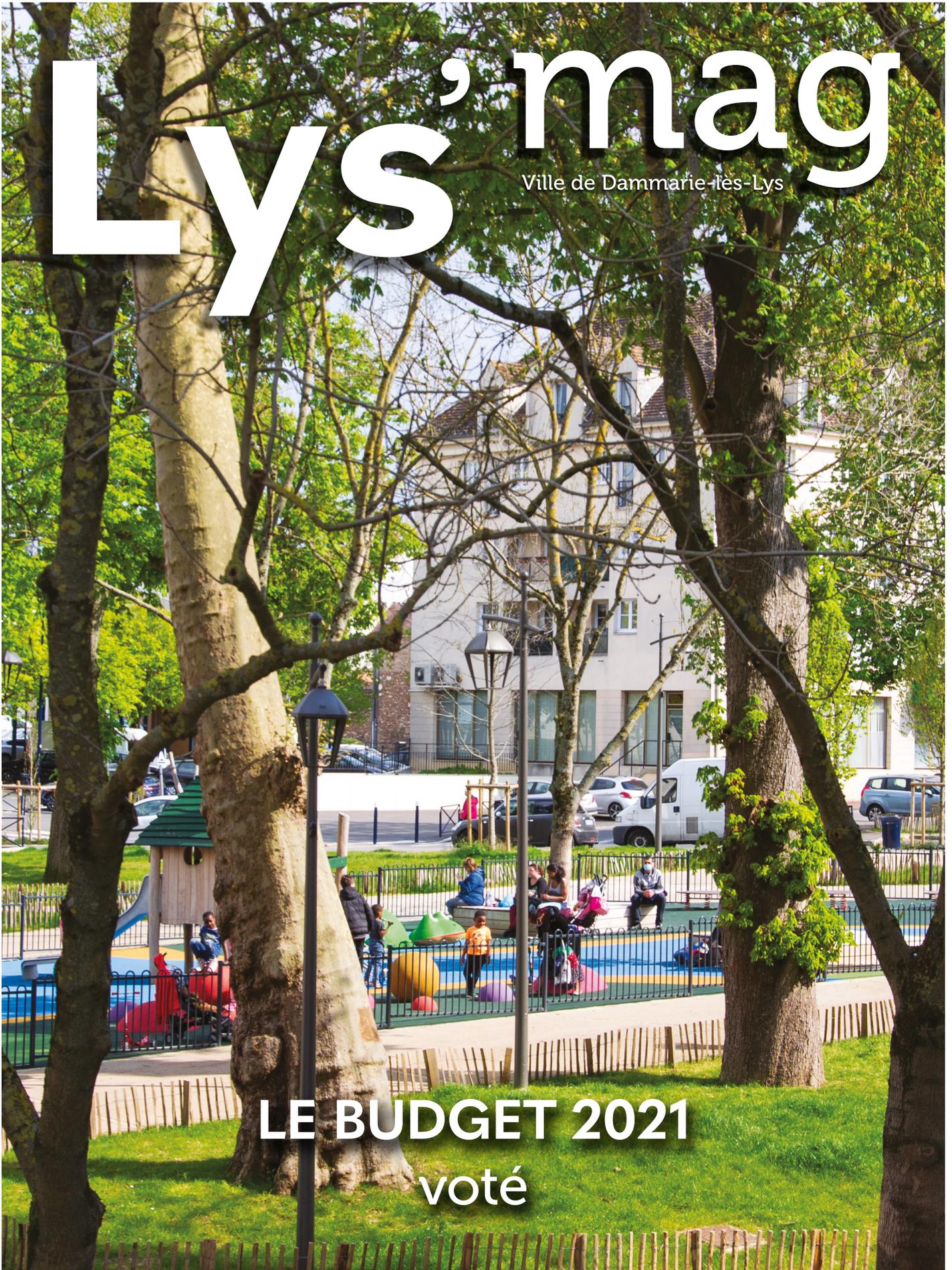


Mai 2021 | Votre magazine d'information

# Lys' mag

Ville de Dammarie-lès-Lys

**LE BUDGET 2021**  
voté





Réagissez à l'actualité  
de la Ville sur le Facebook  
Mairie Dammarie-lès-Lys



Est-ce que la géothermie peut couvrir tout Dammarie ?

Le dispositif de réseau de chaleur urbain de géothermie n'est pas encore en capacité de couvrir l'ensemble du territoire dammarien. La Ville vise cet objectif en étendant progressivement le réseau, en privilégiant les bâtiments collectifs et équipements publics. Vous pouvez suivre l'actualité et le déploiement du réseau sur le site [www.geodalys.reseau-chaleur.fr](http://www.geodalys.reseau-chaleur.fr) et réaliser une simulation de raccordement au réseau si votre logement est suffisamment proche.



Bonjour, la Seine-et-Marne étant dans les trois départements les plus touchés de France, est-il envisagé de mettre en place un vaccindrome dans le 77 comme cela se fait en Seine-Saint-Denis ? Et potentiellement de vacciner en dessous des 55 ans, puisque les 40-65 sont maintenant la tranche d'âge la plus touchée ?

Le Maire a proposé à l'ARS l'utilisation de l'EPB comme vaccindrome. Pour l'instant il n'a pas reçu de réponse.

L'Etat a retenu le parc de Disneyland Paris à Marne-la-Vallée, fermé pour cause de pandémie. Il accueille dorénavant un centre de vaccination pour la Seine-et-Marne. Plus d'informations sur : [solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr)

Chères  
Dammariennes,  
chers  
Dammariens,

En Une de ce magazine, la photographie du nouveau parc de la mairie illustre parfaitement l'esprit du projet de réaménagement et de requalification du centre-ville que nous menons, tout comme les investissements réalisés chaque année pour rénover et embellir notre ville, ses espaces extérieurs, le patrimoine bâti, les équipements, les écoles. Ils témoignent tous de notre volonté d'améliorer continuellement notre cadre de vie et ainsi conforter l'attractivité de Dammarie. Le choix de s'installer dans une ville repose sur plusieurs critères dont le niveau de services et d'équipements qu'elle offre. Or notre ville dispose de nombreuses infrastructures et services pour tous les âges de la vie, qu'ils soient indispensables en termes de vie quotidienne ou essentiels pour profiter de ses loisirs.

C'est une des raisons qui expliquent l'appétence des promoteurs immobiliers pour notre ville.



Gilles Battail  
Maire de Dammarie-lès-Lys  
Conseiller régional

Malgré un PLU, adopté fin 2018, plus contraignant qu'auparavant et des discussions permanentes tant avec les Dammariens vendeurs de leurs biens que les promoteurs, les projets se sont multipliés sur certains secteurs de notre ville, à proximité de la gare notamment.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons donc travaillé sur une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui est soumis à enquête publique dès ce mois de mai. Vous pouvez en prendre connaissance au service urbanisme ou sur internet afin de faire part de vos remarques. Notre volonté commune est de restreindre encore davantage les capacités à construire, dans le respect toutefois des lois et règlements qui s'imposent à nous dans le cadre de l'élaboration d'un tel document. Nous n'avons toujours qu'un seul objectif : améliorer votre cadre de vie et votre vie quotidienne à Dammarie.

Bien sincèrement

## Sommaire

- P.4-5 En bref
- P.6-9 Le budget 2021 a été voté
- P.10-11 La modification du PLU est lancée
- P.12-13 Des espaces extérieurs interdits aux fumeurs
- P.14-15 Egalité Hommes - Femmes : un combat à poursuivre
- P.16 Point d'étape sur le projet cœur de ville
- P.17 En savoir plus sur l'eau
- P.18 Tribune libre
- P.19 Retour sur les décisions du conseil municipal

## Carnet

**Naissances :** Bienvenue à MASON DE MEULEMEESTER Olivia, GUILLOT Calliopée, JOLLY Timaé, KARAGÜL Ayla, PANDI SARAGA VICKO Ezechiel, YALL Madina, RAVIDAT Ilyana.

**Mariages :** Félicitations à Koulin GUEYES et Abraham TRAORE (27/03/2021), Christelle BOUANDZOBO et Guy NKOUIKANI (10/04/2021) et Adèle GARDINIER et Christophe CHUDEAU (17/04/2021).

**Décès :** Toutes nos condoléances à la famille et aux proches de Jacques Guillot, décédé à l'âge de 89 ans le 1<sup>er</sup> mars 2021.



## Colonies de vacances

Votre enfant est âgé entre 6 et 11 ans ?

Il a envie de pratiquer l'équitation, la voile cet été ?

Ce sont quelques-unes des activités proposées dans le cadre des séjours organisés par la ville.

Au programme :

- 2 séjours dédiés au cirque et à l'équitation, du 18 juillet au 1<sup>er</sup> août ou du 1<sup>er</sup> au 15 août

- 1 séjour à la montagne, avec de nombreuses activités nature, du 1<sup>er</sup> au 14 août

- 1 séjour à la mer avec pratique de la voile et baignade, du 10 au 23 juillet.

Les tarifs de ces vacances (transport, activités et hébergement compris) varient de 320 € à 600 € maximum, selon le quotient familial.

Inscriptions au centre de loisirs Le Bois du Lys jusqu'au 18 juin sur rendez-vous (01 64 87 45 15).

☰ Informations complètes sur les séjours : [www.mairie-dammarie-les-lys.fr](http://www.mairie-dammarie-les-lys.fr) ou sur demande par téléphone au 01 64 87 45 15

## Jobs d'été



La Ville propose des emplois saisonniers pour les mois de juillet et août, pour des périodes de 15 jours.

Si vous avez entre 17 et 25 ans et souhaitez postuler, le dossier de candidature est disponible sur le site internet de la ville : [www.mairie-dammarie-les-lys.fr](http://www.mairie-dammarie-les-lys.fr) rubrique / Vie quotidienne / Emploi.

☰ La date limite d'envoi du dossier complété est fixée au 8 juin. Vous pouvez l'envoyer par courrier à l'adresse de la mairie ou par mail à l'adresse suivante : [recru-saisonnier@mairie-dammarie-les-lys.fr](mailto:recru-saisonnier@mairie-dammarie-les-lys.fr)

## Plan de relance Jeunes :

Une aide pour les jeunes diplômés en recherche d'emploi

Le « plan de relance Jeunes », a été renforcé avec l'attribution d'une aide financière destinée aux jeunes diplômés de moins de 30 ans, ancien boursier, à la recherche d'un emploi. Versée par Pôle Emploi durant quatre mois, cette aide s'élève à 70% du montant net de la bourse perçue durant la dernière année d'étude. Pour ceux qui ne vivent plus chez leurs parents, 100 € mensuels supplémentaires leur seront accordés pour participer à leurs frais de logement.

Date limite pour déposer une demande d'aide le 30 juin prochain.

☰ Informations et dossier accessibles : <http://plmpl.fr/c/d9HUd>

## Inscriptions périscolaires 2021/2022

Les inscriptions à la cantine, l'étude surveillée, l'accueil périscolaire, et au Centre de loisirs du Bois du Lys se feront entre le 17 mai et le 30 juillet.

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site internet de la Ville : [www.mairie-dammarie-les-lys.fr](http://www.mairie-dammarie-les-lys.fr) rubrique / Vie quotidienne / Vie scolaire et périscolaire. Une fois complété, le dossier d'inscription est à renvoyer par e-mail à l'adresse : [affaires.scolaires@mairie-dammarie-les-lys.fr](mailto:affaires.scolaires@mairie-dammarie-les-lys.fr).

☰ Renseignements : 01 79 76 96 12

## Bruits de voisinage

Le retour des beaux jours est souvent l'occasion d'entreprendre des travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage dans sa maison. Les activités bruyantes effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur sont réglementées par arrêté préfectoral (n°19ARS41SE).

Elles sont autorisées :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.



Un revenu jeunes actifs et des formations gratuites pour les 18-25 ans

Pour faire face à la précarité que connaissent de nombreux jeunes Franciliens en raison de la crise de la Covid-19, la Région Île-de-France propose un « Revenu pour les Jeunes Actifs » (RJA) de 4.000 € pour 6 mois, conditionné à une formation gratuite dans un des 7 secteurs en tension

Infos : <https://www.iledefrance.fr/revenu-jeunes-actifs>

COVID-19 : Aide à l'inscription vaccinale pour les seniors

A la fin mars, le bilan concernant le dispositif d'accompagnement des seniors par le CCAS est le suivant :

**419** personnes ont été accompagnées dans la démarche d'inscription sur la plateforme Keldoc.

**90** personnes ont bénéficié du transport proposé par la Ville pour se rendre au centre de vaccination.

☰ Si vous êtes âgés de 70 ans ou plus, et si vous souhaitez-vous faire vacciner contre la COVID-19 et que vous n'avez pas été contacté par la Ville, vous pouvez appeler le 01 79 76 96 01.



Les travaux dans les écoles dammariennes représentent, comme chaque année, un montant d'investissement important, soit 1,2 millions d'euros en 2021.

## Le budget 2021 A ÉTÉ VOTÉ

Le budget 2021 prend en compte les incertitudes qui pèsent encore sur les activités et les financements publics et privés en raison de la crise sanitaire mais aussi les besoins supplémentaires dans les domaines de la solidarité et de l'éducation.

Malgré un impact important de la crise sanitaire, le budget 2021 se caractérise encore cette année par un programme d'investissement important, ce qui témoigne de la bonne gestion continue des finances communales. Le cadre de l'élaboration budgétaire avait été posé lors du débat d'orientations budgétaires en février dernier. Il indiquait 3 grands objectifs : une stabilité des recettes de fonctionnement avec la recherche active de subventions, le gel des dépenses de fonctionnement, notamment de la masse salariale et le maintien d'une politique volontariste en termes d'investissements. Une nouvelle fois, l'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière). Elle apparaîtra toutefois différemment sur votre feuille d'imposition en raison du regroupement de la fiscalité foncière du Département et de la Ville. Compte tenu du contexte, les élus n'ont pas souhaité modifier les tarifs

des services municipaux comme le périscolaire, la cantine... qui augmentent traditionnellement, de façon annuel, du coût de la vie.

### DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS... ET IMPRÉVUS

Le montant de la section dépenses d'investissement s'élève à 25 682 303 €. Plusieurs grands chantiers débutés en 2020 se poursuivront, voire s'achèveront. Ainsi le projet de réaménagement du cœur de Ville, lancé en 2018 pour le rendre plus accessible et attractif, entamera sa 3<sup>ème</sup> phase après la réalisation de la voie Beltrame et la création du parc de la mairie. Cette nouvelle étape consiste dans la requalification de la place Mazet, qui conservera son statut de place pour le parking. Parallèlement, la consultation des habitants concernant la halle et son maintien en marché couvert sera mise en œuvre. Le nouveau Pôle de Santé de l'Ermitage, situé face au rond point Pompidou, qui a

## Quelques chiffres ...



**4 850 000 €**

Acquisition du centre de loisirs Le Bois du Lys



**1 231 104 €**

travaux dans les écoles



**1 114 269 €**

travaux dans les équipements sportifs



**1 704 509 €**

pour les travaux de voirie



**274 224 €**

Optimisation énergétique de l'éclairage public



**200 000 €**

Budget participatif

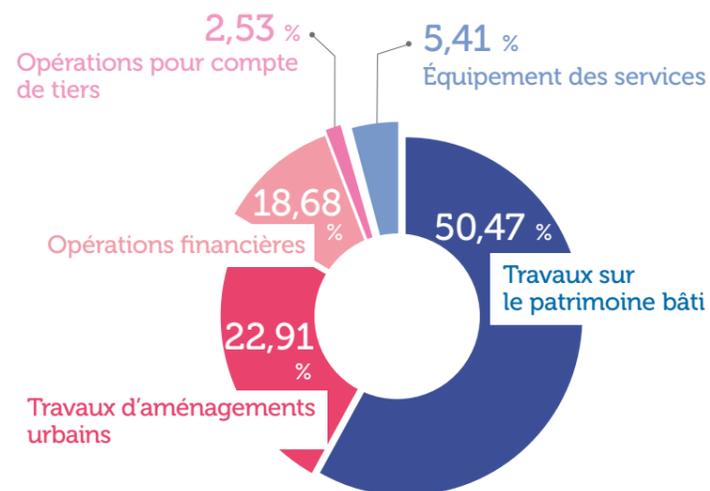
bénéficié d'une subvention exceptionnelle du fond européen FEDER, sera livré à la fin de l'été pour accueillir les professionnels et leurs patients dans des cabinets flambant neufs.

En début d'année, la Ville a eu l'opportunité inattendue d'acquérir Le Bois du Lys, un site qui offre de très beaux potentiels pour la ville et les Dammariais. En premier lieu, il permet de conserver le centre de loisirs dans ce site exceptionnel. Il comprend également un gymnase de grande qualité et des cours de tennis qui viendront compléter les capacités des nombreux équipements sportifs déjà existants sur la commune. Enfin, un des bâtiments va pouvoir être transformé en groupe scolaire.

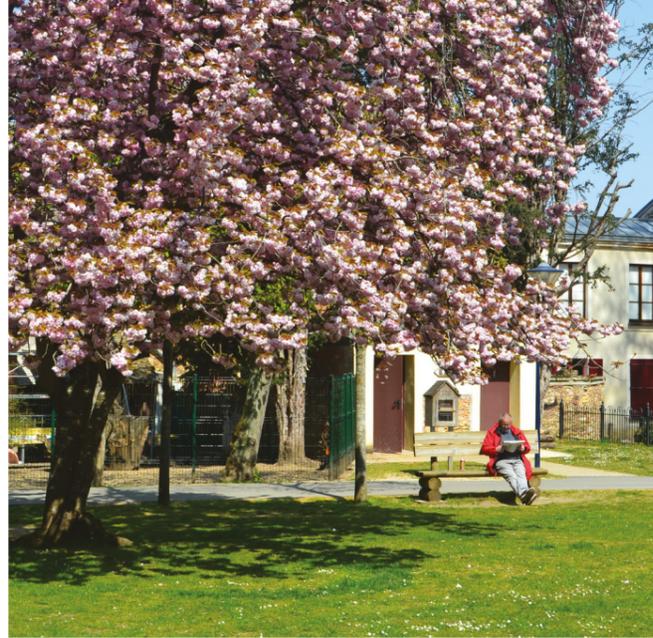
Grâce à sa bonne santé financière et à la confiance qu'elle a ainsi acquis auprès des banques, la Ville est donc en capacité de souscrire un emprunt supplémentaire pour ce budget 2021.

### DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

Le budget d'investissement sera également consacré à l'embellissement des espaces verts de la commune, au développement de la ferme pédagogique du parc Soubiran, aux travaux d'entretien et de rénovation dans les écoles et dans les autres bâtiments communaux (équipements sportifs, château Soubiran, centre technique municipal...). La Ville poursuivra son objectif de transition écologique en développant l'optimisation énergétique, notamment en matière d'éclairage public. Cette année encore, le budget alloué aux travaux de voirie sera conséquent puisqu'il sera de plus de 1 704 509 €. Dans le cadre d'échanges avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, qui a la compétence piste cyclable, la Ville souhaite renforcer encore la place du vélo dans les déplacements quotidiens et de loisirs des Dammariais.



Dépenses d'investissement



▲ La valorisation des parcs et espaces verts est une des priorités municipales.

La création d'une liaison douce sur l'avenue Marcelin Berthelot sera une des opérations. Enfin, au titre des nouveautés, une enveloppe de 200.000 euros a été allouée au premier budget participatif. Elle permettra de réaliser, en associant les habitants, une aire de jeux et de détente.

### DES RECETTES EN BAISSÉ

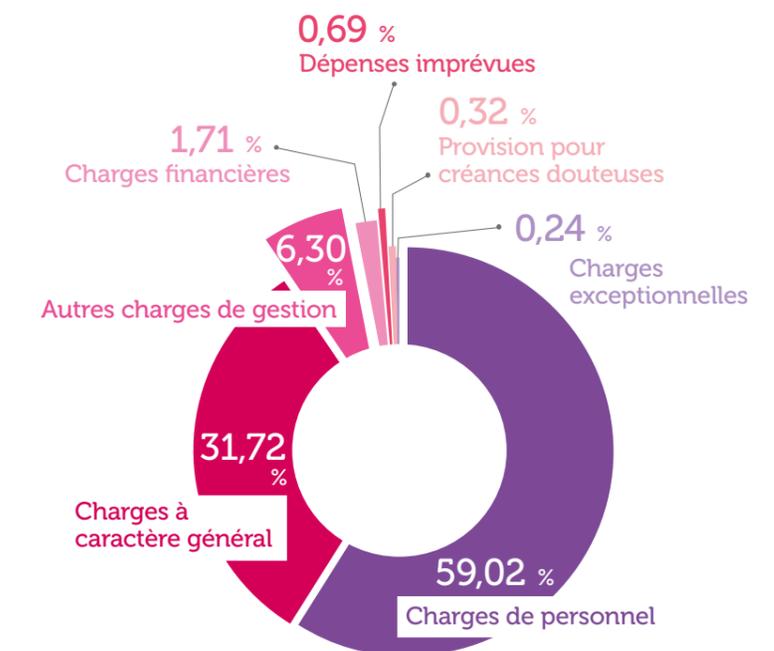
Le montant total des recettes d'investissement est en baisse, en raison de la crise sanitaire mais aussi de la réforme de la fiscalité. En effet la commune ne percevra plus la taxe d'habitation, à laquelle seul 20% des ménages français reste assujéti, mais elle recevra en compensation la part départementale de la taxe foncière, avec un coefficient correcteur pour obtenir une compensation à l'euro près. Les dotations de l'État se maintiennent avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en légère hausse ainsi que l'octroi de subventions attribuées par la CAMVS et la Région Ile-de-France. L'épargne de la Ville

reste à un bon niveau et permet de faire face aux obligations financières, de maîtriser le niveau de la dette et de financer une part significative des investissements.

### DES DÉPENSES STABLES

Le budget 2021 prévoit de maîtriser la masse salariale qui représente aujourd'hui la principale dépense de fonctionnement. Une réorganisation des services et de nouvelles méthodes de travail vont être mises en place afin de mieux utiliser les ressources humaines de la Ville. Les télé-procédés seront aussi développés afin de faciliter l'accès aux démarches à distance. La hausse de 1,86% des charges à caractère général est liée à l'augmentation de la prime d'assurance du personnel, aux achats nécessaires à l'application des mesures barrières contre la COVID et aux conséquences importantes du

piratage informatique survenu dans les services municipaux au printemps 2020, comme dans de nombreuses entreprises privées, collectivités territoriales et hôpitaux. Les élus ont par ailleurs décidé d'augmenter la subvention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des associations caritatives et d'exonérer les commerçants, locataires de locaux appartenant à la Ville. Enfin 17 000 € sont dédiés aux projets citoyens dans le cadre du budget participatif pour développer des initiatives en plus des 200.000 €, prévus en investissement, dans le cadre du projet d'aire de jeux et de détente. « Ce budget, malgré le contexte particulier de son élaboration, nous permet de financer des projets de solidarité, de transition écologique, et de concertation comme nous l'avons dit dans nos engagements de campagne. » a précisé Kalhed Laouiti, élu aux finances.



Dépenses de fonctionnement

# La modification du Plan Local d'Urbanisme EST LANCÉE

Conformément aux engagements pris pendant la campagne des municipales, les élus ont décidé d'engager la modification du Plan Local d'Urbanisme. Le maire répond aux questions sur ce sujet.



**Lys'mag : Pourquoi modifier le PLU aujourd'hui ?**

**Gilles Battail, le maire :** Force est de constater que notre ville est attractive et que des promoteurs ne cessent de frapper à la porte de la mairie comme à celle de Dammariens

pour construire des logements. Cet intérêt pour Dammarie est sans nul doute attaché à notre proximité avec la gare de Melun, le niveau de services et d'équipements de notre ville, et ses espaces verts et boisés. Or la demande de logement est loin d'être satisfaite en Ile de France

*« J'invite tous les Dammariens qui le souhaitent à exprimer leur avis lors de l'enquête publique qui aura lieu à partir du 10 mai »*

et notre département de Seine et Marne offre encore des prix au m<sup>2</sup> accessibles. Notre PLU actuel a été voté en conseil municipal en décembre 2018. Il restreignait déjà la construction mais à l'expérience on voit que ce n'est pas suffisant, qu'il faut tenter de contraindre davantage tout en respectant certaines lois (ALUR et ELAN notamment) qui imposent de densifier dans certains secteurs comme ceux à proximité des gares. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour limiter les appétits des vendeurs et des promoteurs, pour négocier des projets moins importants que prévu mais il y a un cadre légal et réglementaire.



**Lys'mag : Pourquoi cette montée en puissance récente ?**

**Gilles Battail :** Les constructions ont été bloquées pendant les 2 ans de procédure qui ont abouti au PLU. Dès son adoption fin 2018, de nombreux projets en latence sont sortis. Notre ville comme beaucoup d'autres communes d'Île-de-France, est touchée par le départ d'un certain nombre d'anciens Dammariens notamment, qui partent s'installer en province pour leur retraite, que ce soit pour des raisons de climat, de calme ou de coût de la vie. Ils vendent alors leurs maisons, pour certaines dotées de grands terrains sur lesquels les promoteurs cherchent à construire le plus possible pour rentabiliser le prix de vente qui est parfois très élevé. Certaines activités ont aussi cessé, laissant de grands locaux vides, et donc disponibles pour la réalisation de programmes.

**Lys'mag : De quelle nature sont les modifications envisagées ?**

**Gilles Battail :** Dans notre projet, nous avons essayé de jouer sur tous les leviers possibles, tout en respectant le cadre légal qui nous est fixé. En effet un PLU doit aussi s'inscrire dans d'autres documents d'urbanisme comme le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et des cadres comme le PLH (Plan local d'habitat), défini au niveau de l'agglomération. Dans la révision,

nous proposons de réduire le gabarit (volume) et l'emprise au sol des nouvelles constructions, notamment en zone UC secteur proche de la gare, et en réduisant de 3 m les hauteurs maximales indiquées au PLU. Afin de respecter les cœurs d'îlots et de réduire les gênes occasionnées par les vues sur les parcelles avoisinantes, les règles d'implantation seront plus restrictives au-delà d'une bande de 20 m depuis la voie, la distance entre les constructions et les limites séparatives sera augmentée. Cette contrainte permettra également d'augmenter les surfaces d'espaces verts. Le pourcentage minimal d'espaces libres sera augmenté de 10 % sur les zones UC et UCp. Par exemple, en zone Ucp, le PLU exige que 40%, minimum de la surface de l'unité foncière soient traités en espaces libres. La modification imposera 50%.

**Lys'mag : Comment les habitants peuvent-ils participer à la modification du PLU ?**

**Gilles Battail :** Une enquête publique a lieu du 10 mai au 9 juin prochain pour obtenir l'avis des Dammariens. Le commissaire

enquêteur assurera des permanences le 10 mai et le 15 mai de 9h à 12h, pour la première date à l'Hôtel de Ville et la deuxième au centre administratif, et le 9 juin de 14h30 à 17h30 à l'Hôtel de Ville. Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site Internet de la Ville et au service urbanisme aux horaires du centre administratif. J'invite tous ceux qui le souhaitent à exprimer leur avis. Si certaines remarques peuvent nous permettre d'améliorer le prochain cadre réglementaire que nous souhaitons tous plus contraignant, ce sera positif. Il faut certes réussir à atteindre cet objectif tout en ayant connaissance des réalités qui s'imposent à nous et de notre réelle marge de manœuvre. Pour terminer, je veux ajouter que nous restons une ville qui compte de nombreux espaces verts, avec plusieurs parcs, deux poumons verts extraordinaires en plein cœur de ville, avec les parcs Soubiran et de l'Abbaye, la présence de la forêt, les bords de Seine. Nous avons tous une volonté commune : avoir un cadre de vie le plus agréable possible.

## DES ESPACES EXTÉRIEURS interdits aux fumeurs

A partir du 1<sup>er</sup> juin, la ville va interdire la consommation de tabac devant les écoles de la commune, ainsi que dans d'autres sites extérieurs, comme les parcs municipaux.

Le tabac est responsable de plus de 78 000 morts par an. La Ligue contre le cancer a conçu un projet baptisé *Espaces sans tabac* auquel la Ville a souhaité adhérer. En effet, depuis plusieurs années, des lois ont été prises afin d'empêcher la consommation de cigarettes

« *Le tabagisme est un problème de santé publique mais il représente aussi un réel problème de propreté et d'écologie.* »

dans les lieux clos à usage collectif. Aujourd'hui l'objectif est d'étendre l'interdiction à des sites extérieurs en retenant principalement les lieux fréquentés par les enfants. Cette initiative est une nouvelle illustration de la volonté municipale de mener des actions de santé publique.

### UN ENJEU SANITAIRE ET ÉCOLOGIQUE

« En 2007, le parlement a légiféré sur l'interdiction de fumer dans les bars, les restaurants et au sein des entreprises. Cette mesure visait principalement à lutter contre le tabagisme passif subi par les non-fumeurs. C'est devenu une règle connue de tous et bien respectée. Aujourd'hui nous souhaitons étendre ces restrictions aux espaces extérieurs fréquentés par les plus jeunes afin de ne pas les inciter à fumer par mimétisme et de réduire leur exposition au tabac » déclare Natacha Moussard, élue déléguée à la santé et infirmière de profession.

◀ Des panneaux compléteront les traçages au sol pour délimiter ces espaces « sans tabac ».

« Cette action sera lancée pour la Journée mondiale sans tabac le lundi 31 mai. »

« Non seulement, le tabagisme est un problème de santé publique mais il représente aussi un réel problème en termes de propreté et d'écologie avec des mégots abandonnés sur le sol. » précise l'élue. « Or les filtres de cigarettes jetés dans la nature mettent deux ans à se décomposer. Ces mégots tuent chaque année des oiseaux, des poissons... », ajoute-t-elle.

### PÉDAGOGIE ET MATÉRIALISATION

Afin de marquer leur engagement, les élus ont souhaité que cette action soit lancée pour la Journée mondiale sans tabac le lundi 31 mai. À cette date, la ville signera officiellement la convention avec la Ligue contre le cancer et l'interdiction prendra immédiatement effet dans un certain nombre de sites. Des espaces sans tabac auront été créés devant les écoles, matérialisés par un traçage au sol. Un panneau sur le site rappellera cette interdiction. Cette même mesure sera appliquée dans les parcs Soubiran et de l'Abbaye. Un arrêté municipal permettra aux policiers municipaux de sanctionner les infractions. Pendant une quinzaine de jours, les agents

feront de l'information et de la sensibilisation. Si cette mesure n'est pas respectée, ils procéderont ensuite, si nécessaire, à des verbalisations. « J'espère que nous n'en arriverons pas là et que tout le monde sera convaincu du bien-fondé de cette action pour tous. » déclare Natacha Moussard. Cette interdiction sera ensuite appliquée sur d'autres sites notamment devant la piscine, la Médiathèque et l'espace Albert Schweitzer.



## Quelques chiffres ...

**78 000** français décèdent prématurément chaque année du tabagisme...

dont **37 000** du cancer

**200 000** mineurs commencent à fumer chaque année

**315** tonnes de mégots sont abandonnées, chaque année, sur les trottoirs parisiens

### UNE VIE SANS TABAC

Santé public France met à disposition une plateforme d'aide et d'accompagnement à l'arrêt du tabagisme. Sont proposés, des conseils, des témoignages et de nombreuses informations, gratuits pour adopter une démarche positive et motivée nécessaire à l'abandon de la cigarette.

Infos : [www.tabac-info-service.fr](http://www.tabac-info-service.fr) ou application téléchargeable

Un numéro d'écoute téléphonique est également dédié à l'accompagnement, le : 39 89.

# Egalité Hommes - Femmes

## UN COMBAT À POURSUIVRE

Depuis plusieurs années, les villes présentent chaque année au conseil municipal un rapport sur l'égalité hommes - femmes.

Un sujet, qui concerne les sphères privées comme professionnelles, certes plus présent dans la société mais qui nécessite encore un réel engagement collectif.

À peine la journée de travail terminée, elles entament une « deuxième journée ». Remplir le réfrigérateur, aider les enfants pour leurs devoirs, s'occuper du linge, préparer le dîner. Non cette liste n'est pas un rappel de la situation des femmes il y a cinquante ans. Aujourd'hui encore, les femmes prennent en charge 64 % des tâches domestiques et 71 % des tâches parentales au sein du foyer (enquête INSEE datant de 2010). Cette double vie, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la « charge mentale » qui pèse sur la majorité d'entre-elles. « La charge mentale est le « travail de gestion, d'organisation et de planification qui est à la fois intangible, incontournable et constant, et qui a pour objectif la satisfaction des besoins de chacun et la bonne marche de la maison », décrit la chercheuse Nicole Brais (Université Laval, Québec). Cette charge liée à la sphère privée ne s'ajoute pas simplement à l'activité professionnelle mais elle empiète sur elle, ce qui, accentue les inégalités dans le domaine professionnel.



### TOUJOURS DES INÉGALITÉS

Dans le rapport annuel présenté par la Ville lors du conseil municipal du 8 avril dernier, les inégalités dans le domaine professionnel restent bien présentes. À Dammarie mais plus largement sur l'ensemble du territoire de

▲ Anaïs Vimenet, enseignante, travaille avec ses élèves sur les figures féminines contemporaines.

l'Île-de-France, les femmes font face à un taux de chômage plus élevé que les hommes. Lorsqu'elles travaillent, les écarts de rémunération sur des postes équivalents demeurent une ré-

## Quelques grandes dates ...

**1882** : L'école primaire est obligatoire et gratuite pour les filles et les garçons (Lois Jules Ferry)

**1944** : Le droit de vote est reconnu aux femmes

**1946** : Le Préambule de la Constitution garanti aux femmes, des droits égaux à ceux des hommes

**1965** : Les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari

**1967** : La loi Neuwirth autorise la contraception

**1972** : Une loi pose le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes

**1975** : Promulgation de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dite "loi Veil". Une loi autorise le divorce par consentement mutuel

**2000** : Égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives

**2010** : La lutte contre les violences faites aux femmes est déclarée grande cause nationale



alité. Un rapport du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes datant de 2016 sur l'écart des salaires indique que les hommes gagnent 19,2 % de plus que les femmes. De même, l'accès aux postes de décision s'avère encore difficile et les temps partiels concernent majoritairement les femmes.

### FAIRE BOUGER LES MENTALITÉS

Comment faire encore évoluer la situation ? Les solutions se trouvent peut-être dans l'éducation des plus jeunes : « La question des stéréotypes de genre et des inégalités est un sujet qui préoccupe et intéresse les adolescents. Ils sont en âge de s'interroger sur ces questions, d'y être parfois directement confrontés. Cela suscite souvent des débats en cours. À l'école, comme partout ailleurs, il faut se montrer vigilant, ne pas relayer de clichés et ne pas laisser de place à des

propos sexistes ou discriminants » déclare Anaïs Vimenet, professeure d'anglais au collège Georges Politzer. Un projet scolaire intitulé « Women for Women » y est en cours et aboutira à une exposition publique proposée à la Médiathèque : « Les élèves ont travaillé sur les stéréotypes, les slogans et les grandes figures féministes contemporaines du monde anglophone, comme Emma Watson ou Malala Yousafzai. Je souhaite également sensibiliser mes élèves aux valeurs de respect et de non-violence à l'égard des femmes car ce sont les citoyens de demain. » précise-t-elle. Et pour intégrer la pratique de sa matière, les travaux des élèves seront réalisés dans la langue de Shakespeare.

### PRÉVENIR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En 2019, la Ville a accueilli à l'Espace Schweitzer une rencontre sur le thème des violences faites aux femmes. Plusieurs associations du territoire, comme le Foyer d'Olympes, Inner Wheel, Un Petit Bagage d'Amour, G.A.M.S s'associaient pour cette cause avec un slogan « Ça suffit ». Des intervenants et des témoignages ont permis d'appréhender la réalité vécue par les victimes. L'enjeu est encore de taille aujourd'hui, puisqu'une étude démontre qu'au sein du territoire de la CAMVS les violences conjugales ont augmenté de 18% entre 2019 et 2020.

## POINT D'ÉTAPE SUR le projet Cœur de Ville

La dernière opération du projet Cœur de Ville s'est achevée il y a plusieurs mois par l'aménagement du parc de la mairie. Les étapes suivantes concernent la place Mazet puis la place du Marché, pour laquelle une consultation sera lancée avant l'été.

Le constat sur le centre-ville est partagé depuis de nombreuses années par l'ensemble des Dammariens : difficultés d'accessibilité, manque d'offre commerciale diversifiée, façades à rafraîchir, végétalisation à renforcer. La Ville a donc entrepris en 2018 les premiers travaux de requalification de ce cœur de ville pour le rendre plus agréable et attractif. Les retours sont d'ailleurs positifs. La création d'une nouvelle voie, située à l'arrière de l'Hôtel de Ville, a permis la réduction du trafic routier sur la rue Charles de Gaulle. La sécurisation des cheminements piétons et des transports en commun sont assurés. Le parc de la Mairie, qui accueille une véritable aire de jeux pour les enfants, est particulièrement apprécié des familles et fréquenté. Malheureusement, certaines personnes ne respectent ni les lieux (un jeu a déjà été cassé), ni les riverains, en venant sur cet espace au-delà des horaires autorisés.

### PROCHAINES ÉTAPES

Aujourd'hui beaucoup de personnes s'accordent à reconnaître



que le traitement des espaces derrière l'hôtel de ville est bien plus qualitatif. Le cabinet d'architecte et de paysagiste retenu en 2018 pour réaliser le projet est donc en train de travailler sur une requalification de la place Mazet. Elle conservera sa vocation de place de stationnement, en veillant toutefois à la traiter de façon moins minérale. L'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sera également totalement intégrée, ainsi que les déplacements doux. Les nouvelles es-

#### ▲ La place Mazet conservera sa vocation de place de stationnement.

quisses seront présentées avant l'été. Dans la même période, une consultation spécifique sur la halle du marché sera lancée auprès des Dammariens, comme l'engagement en a été pris pendant la campagne municipale, le projet de déplacement du marché et sa transformation en marché de toile ayant été abandonné.

## EN SAVOIR PLUS sur l'eau

Les membres du conseil municipal ont eu la communication du rapport sur la qualité de l'eau établi par Veolia. Synthèse du document communiqué aux élus.



et la distribution de l'eau potable à travers le réseau et les châteaux d'eau. La station de Dammarie-les-Lys traite 24 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour soit l'équivalent de la consommation de 80 000 habitants.

### UNE EAU CONTRÔLÉE

L'eau potable est très contrôlée et sa qualité reste une préoccupation majeure. Selon le baromètre TNS-Sofres "Les Français et l'eau", 66 % des Français déclarent boire quotidiennement l'eau du robinet plutôt qu'une eau embouteillée (47 %).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine exerce la compétence Eau Potable dans le cadre de la loi NOTRe. Elle fait appel à des délégataires (Véolia et Suez) pour assurer le captage de l'eau souterraine par des forages ou de l'eau de surface en Seine, son traitement en usine, le transport

L'eau qui arrive à votre domicile est une eau de qualité, doublement contrôlée, puisque placée sous la surveillance des gestionnaires de réseaux d'eau potable et du ministère de la Santé. L'ARS, l'Agence Régionale de Santé, qui le représente sur les territoires, contrôle la conformité avec les normes physiques, chimiques et bactériologiques. Les résultats des analyses réalisées sur l'eau du robinet sont adressés une fois par an aux consommateurs avec leur facture. Le bilan est également consultable depuis le site de l'ARS : [orobnat.sante.gouv.fr](http://orobnat.sante.gouv.fr).

### LES EAUX USÉES

Une fois utilisée, l'eau potable devient une eau usée qui doit être dépolluée. Il en existe plusieurs : les eaux vannes (provenant des WC) et les eaux grises (provenant du lavabo, de la cuisine, du lave-linge...). Elles ne peuvent pas être rejetées dans la nature, car

elles sont nocives pour l'environnement. Il existe deux méthodes d'assainissement, l'évacuation dans un réseau d'assainissement collectif, le tout-à-l'égout, ou la récupération par un équipement d'assainissement non collectif, l'assainissement autonome ou individuel dans les zones non raccordables au réseau public de collecte et de transport des eaux usées. La Communauté d'Agglomération exerce aussi la compétence assainissement qui consiste à collecter et traiter les eaux usées ainsi que les eaux pluviales et à contrôler les installations d'assainissement autonomes.

### NE PAS CONFONDRE RÉSEAU PRIVÉ ET COMMUNAUTAIRE

L'Agglomération gère le réseau communautaire, c'est-à-dire les réseaux avant le compteur d'eau. Elle n'est pas compétente sur le réseau privé, c'est-à-dire la partie du réseau située après le compteur. Seul le délégataire du secteur, Suez ou Véolia, peut effectuer le raccordement entre la canalisation publique et un compteur. La démarche à effectuer diffère selon les situations.

Plus d'informations : [www.melunvaldeseine.fr](http://www.melunvaldeseine.fr)



« 66 % des Français déclarent boire quotidiennement l'eau du robinet plutôt qu'une eau embouteillée (47%). »

**GROUPE « DAMMARIE MA VILLE »**

Le 8 avril dernier s'est tenue la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle la majorité municipale a présenté son premier budget de la mandature, un temps fort qui vient illustrer les choix prioritaires faits pour 2021.

Sur le plan des investissements, cette année est notamment marquée par l'acquisition du Bois du Lys, qui permettra la poursuite des activités du centre de loisirs dans ce cadre privilégié, et la création d'une nouvelle école grâce à l'aménagement et l'adaptation de bâtiment existant. Le nouveau pôle de santé de l'Ermitage, financé par la ville et des fonds européens ouvrira ses portes dès le début septembre.

En matière de travaux, plus d'un million d'euros sera consacré à la voirie communale ce qui représente un engagement conséquent, ce montant étant supérieur à ce qui est dépensé dans des villes de taille comparable.

**GROUPE « DAMMARIE CITOYENNE »**

Lors du dernier conseil communautaire, la mise en place du permis de louer sur notre commune a été acté. L'agglomération a délégué à la ville la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif comme le permet la loi. L'instauration de ce dispositif impose un délai de 6 mois entre la publication de la délibération mettant en place le dispositif et son application effective. Ce délai permet notamment de faire connaître à tous l'existence de ce nouveau dispositif et de sensibiliser les bailleurs aux démarches qu'il sera nécessaire d'accomplir pour procéder à la mise en location future des biens immobiliers sur les périmètres retenus. Si nous sommes favorables aux dispositifs permettant de lutter contre les logements insalubres et les marchands de sommeil, nous avons demandé quelles seront les capacités et les compétences mises en œuvre par la ville pour avoir un dispositif le plus efficace possible. Le 1er vice-président de

Le projet de réaménagement du centre-ville va connaître une nouvelle étape avec la requalification de la place Mazet et de ses abords. Nous engagerons également la consultation que nous avons promise autour de la halle du marché afin de déterminer ensemble le devenir de cet îlot.

Le budget 2021 intègre pour la première année deux enveloppes dévolues à la réalisation de projets participatifs. 200 000 € seront consacrés à un projet de création d'aire de détente et de loisirs et 17 000 à des actions à vocation numérique, écologique, solidaire. Une occasion pour chaque Dammarien de faire part de ses idées et de s'impliquer dans la vie municipale, tout comme ont souhaité le faire de jeunes élèves au sein du Conseil Municipal des Enfants, dont l'activité est malheureusement un peu mise à mal en raison du contexte sanitaire.

la CAMVS et maire de Dammarie-Lès-Lys réserve sa réponse pour un prochain conseil municipal. Les acteurs intervenant dans la lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne sont déjà tellement nombreux que l'on peut se poser la question de leur efficacité.

La question des logements décentes concerne aussi les bailleurs sociaux. La décence du logement est définie à l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989 qui renvoie au « décret Décence ». Le bailleur est obligé d'assurer au locataire la jouissance paisible du logement et des parties communes sans éléments manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites. Le bailleur a des obligations également sur la régulation des charges locatives qui doivent faire « l'objet d'une régularisation annuelle » et d'une in-

formation sur le décompte par nature de charges avec les pièces justificatives des dépenses. Or, force est de constater que sur l'ensemble de ces points, des bailleurs sociaux sur notre commune ne respectent pas ces obligations mettant ainsi leurs locataires dans des situations humainement invivables et financièrement insoutenables. La forte diminution du nombre de gardiens, livrés à eux-mêmes, en quelques années ne permet pas non plus les meilleures relations entre bailleur et locataires. Les façades rénovées ne sauraient masquer les souffrances de locataires du parc de logements dit sociaux.

Préserver, améliorer, échanger, trois verbes qui résumant quelques-uns des engagements financiers de cette année 2021, qui reste toutefois fortement marquée par les impacts de la crise sanitaire qui bouleverse nos vies depuis plus d'un an.

Bon 1<sup>er</sup> mai : journée internationale de luttes des travailleuses et travailleurs.

dammariecitoyenne@gmail.com

dammariecitoyenne@gmail.com

**GROUPE « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR DAMMARIE »**

En tant qu'élue(s) Un Nouveau Souffle, nous dénonçons le manque de débat au sein du conseil municipal : si vous posez une question, M. Battail répond et monopolise le temps de parole (voir CR des conseils sur le site de la ville). Face à notre mécontentement, il nous propose d'utiliser les réseaux sociaux pour nous exprimer ! Drôle de manière de concevoir la démocratie participative !

**DELIBERATIONS SANS POLITIQUE GLOBALE**

Lors du dernier conseil municipal, ont été votées des délibérations déjà engagées : contrat VEOLIA EAU jusqu'en 2034, vente de parcelles pour projets immobiliers, coût de la géothermie, subventions aux associations, futur chantier rond-point de la Justice pour un projet commercial qui créera de nouveaux emplois selon le maire. Pourquoi ne pas impulser une vie économique au centre-ville et dans nos quartiers... ? Qu'en pensent nos commerçants ? Pourquoi ne pas étendre le marché jusqu'à la poste (via les trot-

toirs) en passant par le centre, ce qui dynamiserait les commerces actuels. Nous proposons de décorer les murs de notre ville avec des photos anciennes, de créer un parcours historique et des expositions dans la cour de la mairie pour valoriser des projets ou honorer des personnalités.

**PROJET BOIS DU LYS... POUR TOUS ?**

Nous avons voté cet achat car il permettra de développer un centre de loisirs, une nouvelle école et des nouveaux lieux pour les associations sportives et culturelles. Nous espérons qu'il sera réellement accessible à tous. Éloigné du centre-ville et de la plaine du lys, des transports devront être mis en place pour en faciliter l'accès. En ce qui concerne la future école, nous proposons la création d'une « classe dédiée » pour l'accueil régulier d'enfants des quartiers. L'objectif étant de les faire bénéficier de l'espace durant des journées banalisées (patrimoine, sport, citoyenneté, développement durable), avec des stages culturels et

sportifs pendant les vacances. La proximité de Blandy, Vaux-le-Vicomte et Fontainebleau doit nous inciter à créer une classe-découverte patrimoine avec quelques chambres en partenariat avec les archives et la région.

Vous pouvez le constater, nous veillons à exercer notre travail d'élus d'opposition sans sombrer dans la contestation stérile, mais le mépris du maire devient insupportable !

**SERVICES DE LA VILLE**

Vigilance : aucun retour de l'audit sur le fonctionnement des services. Nous allons prendre RDV avec le maire.

Réagissez sur notre page Facebook

Echangeons : elu.unnouveausoufflepourll@gmail.com

# Retour sur les décisions DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Lys'mag fait le point sur quelques une des délibérations prises par la Ville lors du Conseil municipal du 8 avril dernier.

## SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2021

La Ville de Dammarie-les-Lys verse chaque année une subvention aux associations œuvrant au profit des habitants de la commune. Le conseil municipal a décidé de renouveler l'attribution des subventions aux associations dammariennes ayant fait une demande d'appel à financement. Elles ont été 82 à répondre. Pour procéder à l'attribution des fonds, les élus prennent en compte plusieurs critères comme le nombre de Dammariens adhérents à l'association, la fréquence des activités proposées, la participation de l'association aux manifestations et actions communales, les tarifs proposés ainsi que l'équilibre du budget prévisionnel. 62 associations dammariennes ont répondu à ces critères.

## CONVENTION AVEC LA SCI DU PLATEAU DE BIÈRE POUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

La SCI du Plateau de Bière, propriétaire du centre commercial Leclerc, souhaite réaliser un projet commercial à



Danmarie-lès-Lys. Il consiste dans la construction d'un hôtel, de 3 restaurants et d'un parking de 49 places. Trois autorisations d'urbanisme ont été déposées le 11 novembre 2019 en mairie.

Ce projet de développement commercial se situe dans les boucles des voies permettant l'accès à la zone économique de CHAMLYS. Il est implanté sur des parcelles du Département qui ont fait l'objet de déclassement.

Le projet a un impact sur les voiries publiques, notamment au nord. La desserte tant routière que piétonne et cycliste nécessite des aménagements. Pour les réaliser, une convention tri-partite a été signée entre la SCI Plateau de Bière, la ville et la CAMVS. Elle précise le montant de la partici-

▲ Les séances du conseil municipal sont retransmises en direct sur la page Facebook de la Ville : Mairie Dammarie-lès-Lys

pation financière à la charge de la chacun. La participation financière de la SCI Plateau de Bière a été fixée à hauteur de 150 000 €, 300 000 € pour la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et 150 000 € pour la Ville. Cette somme équivaut au montant à percevoir dans le cadre de la taxe d'aménagement.

Retrouvez l'ensemble des délibérations du conseil municipal sur [www.mairie-danmarie-les-lys.fr](http://www.mairie-danmarie-les-lys.fr) rubrique / Administration / Les séances du conseil municipal.



# Mon Agglo Ma Santé



© freepik

# Une mutuelle pour tous

+ d'infos sur [melunvaldeseine.fr](http://melunvaldeseine.fr)  
ou au 01 64 87 49 49



**ACTION**

Association loi 1901

